

Zeitschrift: Bulletin pédagogique : organe de la Société fribourgeoise d'éducation et du Musée pédagogique

Herausgeber: Société fribourgeoise d'éducation

Band: 29 (1900)

Heft: 10

Rubrik: Lettres d'un instituteur fribourgeois : compte rendu des séances du Congrès international de l'enseignement primaire, à Paris, du 2 au 5 août

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LETTRES D'UN INSTITUTEUR FRIBOURGEOIS

Compte rendu

*des séances du Congrès international de l'Enseignement primaire,
à Paris, du 2 au 5 août.*

Le village suisse m'attirait ; j'en avais gardé de Genève un délicieux souvenir, je voulais le revoir avec sa grâce coquette et ses pimpants chalets. Et puis n'y aurait-il pas quelque profit aussi à parcourir ces avenues de l'Exposition où les différentes nations ont envoyé leurs produits variés et leurs incalculables richesses ?

Parlant au Président du Conseil d'Etat de ma prochaine visite à l'Exposition, il me conseilla, en me remettant une carte de congressiste, de suivre les séances du Congrès de l'enseignement qui devait avoir lieu les 2, 3, 4 et 5 août. C'est avec empressement et avec joie que j'ai déféré à ses désirs.

Après avoir envoyé au Trésorier du Comité congressiste, à Paris, un bulletin d'adhésion contenant les indications nécessaires et le montant de la cotisation, je partis le 30 juillet, à 3 heures du matin, sous le regard de Dieu.

Voici Morat avec ses vieux remparts et ses tours crénelées qui évoquent toute une vision moyenâgeuse. Lorsque les regards se portent de Villars-les-Moines à l'Obélisque qui se dresse simple et fier sur le bord du lac, on croit entendre encore les cris des vieux Suisses et il semble que, de derrière les murailles antiques, Boubenberg doit sortir suivi de ses preux. Mais cela, c'est le passé ; le présent, le voici avec son bateau à vapeur dont le sifflet strident détruit toute évocation et fait hâter le pas.

La traversée offre un vrai enchantement avec le soleil qui brille dans tout son éclat. Le Vully, couvert de vignobles, est franchi. Heureux vigneron pour qui l'abondance et la fortune mûrissent et se dorent sous les feux de l'estival astre du jour. Le canal de la Broye avec Sugiez est passé. Neuchâtel, en amphithéâtre, apparaît. Je vois se dessiner la « directe » Berne-Neuchâtel en pleine activité de construction. Espérons qu'elle amènera un peu d'or dans les caisses du Fribourg-Morat qui n'ont point encore connu les douceurs du superflu.

La gare de Neuchâtel venait d'apprendre l'horrible assassinat du roi Humbert I^{er}, roi d'Italie. Aussi dans les wagons les réflexions des voyageurs se croisaient et de tous les cœurs partait un profond sentiment de pitié pour la victime et d'horreur pour l'assassin.

Voici les Verrières qui furent, il y a 30 ans, le témoin attristé de l'internement des soldats français.

Pontarlier, occupé actuellement par un régiment d'artillerie, est là. J'aperçois, des fenêtres du wagon, les tentes qui abritent ces braves militaires.

Voici Bourg. Cette localité me rappelle un souvenir des plus idéal. Dans un de mes voyages précédents, entre deux trains, j'étais allé voir l'église de Brou, à l'Est de Bourg. J'en avais été ravi. Ce monument élevé par les artistes les plus célèbres de l'Europe, pour servir de tombeaux aux ducs de Savoie, est un étincelant joyau bordé de fines ciselures.

Mais le train dévore l'espace, et dans mon petit coin où je me suis commodément installé, je me laisse bercer par le roulis du wagon et je m'endors.

« Fonnerre, dix minutes d'arrêt... » Ce cri du contrôleur me réveille brusquement.

Fontaineblau, qui me rappelle dans un demi-sommeil Mazarin et Louis XIV.

Charenton... Je suis complètement et subitement réveillé. Le train s'y arrête à peine comme s'il craignait de s'attarder dans cette ville qui jouit d'une si singulière célébrité.

Paris enfin, heureux terme de mon voyage !

Après m'être installé dans un hôtel situé près de l'Arc de Triomphe de l'Etoile, je me mets en quête de ma carte de congressiste et je la trouve à la Sorbonne.

Le 2 août, à 9 1/2 heures du matin, le cœur content, je franchissais le seuil de la Sorbonne. On me fait pénétrer dans le grand Amphithéâtre, salle grandiose par ses proportions, destinée aux séances du Congrès. M. Gréard, vice-recteur de l'Académie de Paris, occupait la Présidence.

Comme j'ai pu le remarquer par la suite, M. Gréard est un admirable président. Sa noble figure, sur laquelle se reflète une grande intelligence, semble faite pour présider une assemblée de savants et d'éducateurs ; son esprit lucide excelle à éclaircir les questions, à trier les difficultés, à écarter les obstacles.

C'est dire avec quelle activité les débats ont été dirigés en séances plénières. Grâce à lui surtout, le Congrès a pu, sans trop de peine, mener à bonne fin la tâche trop vaste dont il était chargé.

Autour du Président, sur l'estrade, avaient pris place les délégués du Ministre de l'Instruction publique : MM. Bayet et Jacoulet et ceux des nations étrangères, « les amis du dehors » comme les a nommés M. Bayet dans une aimable allocution, MM. Strauss, Buisson, grand nombre d'inspecteurs d'Académie, de directeurs d'Ecoles normales et d'inspecteurs primaires.

Deux mille personnes environ ont suivi assidûment les séances, et, chose à noter, les dames étaient presque aussi nombreuses que les hommes.

Les résolutions prises par le Congrès ont donc, on peut l'affirmer pour la France, une portée considérable et peuvent être considérées comme exprimant les vœux de la majorité du personnel universitaire.

Aussitôt après l'allocution du Président, le Congrès se divise en cinq sections qui se répartissent les différentes questions du programme. Les délibérations des sections ont rempli la journée du 2 août en entier et la matinée du 3, et lorsque la première séance plénière s'est ouverte, le Congrès s'est trouvé en présence de propositions fermes, dont un grand nombre ont été adoptées sans discussion et dont les autres ont donné lieu à d'intéressants débats.

Voici les cinq questions qui ont été traitées :

1^o *De l'éducation ménagère.* — Sa définition, ses limites, son adaptation à chacun des degrés de l'enseignement primaire, etc. — Rapporteurs : M. Strauss, sénateur de la Seine et M^{lle} Brès, inspectrice générale des écoles maternelles

2^o *De la fréquentation scolaire.* — Rapporteurs : MM. Cazes, inspecteur général, et Guillaume, professeur au collège Chaptal.

3^o *De l'éducation morale.* — Son objet, ses principes, ses méthodes

et ses procédés. — Rapporteurs : M. Payot, inspecteur d'Académie de la Marne et M^{lle} Billotey, professeur à l'école Edgar-Luinet.

4^o *De l'enseignement primaire supérieur.* — Son objet, ses limites ; moyens de l'adapter aux intérêts régionaux et locaux. — Rapporteurs : MM^r Lacobe, inspecteur primaire à Paris, et Petit, directeur des écoles primaires supérieures à Nancy.

5^o *Des institutions post-scolaires.* — Cours d'adultes et lectures publiques, etc. — Rapporteurs : MM. Gilles et Petit, inspecteurs généraux de l'instruction publique.

Chacune de ces questions aurait pu suffire à occuper le Congrès tout entier. Aussi n'a-t-on pas prétendu les traiter dans tous leurs détails. Plusieurs vœux cependant furent formulés qui pourront avoir une influence sur les programmes, les règlements ou les libres initiatives.

Et maintenant je laisse parler les congressistes, ma plume ne sera que l'écho fidèle de leurs paroles.

De l'éducation ménagère

Importance. — L'éducation ménagère est la science qui apprend aux futurs pères et mères de famille à tenir convenablement une maison, à y faire régner l'ordre, la propreté, l'hygiène, le bon goût ; à ne faire aucune dépense inutile, à se contenter de ce que l'on a et à tirer le meilleur parti possible des ressources dont on dispose.

M. Strauss souligne l'importance de cette question en lui donnant sa portée sociale : « Ce que nous voulons, dit-il, c'est donner plus de bonheur à la famille, c'est faire pénétrer plus de bien-être dans la chambre du paysan ou de l'ouvrier le plus humble en apprenant à tous cette science de la vie ménagère qui peut mettre de la beauté, de l'ordre, de l'amour dans la plus petite chaumière. »

Une bonne éducation ménagère est le remède le plus efficace pour faire disparaître l'alcoolisme, maintenir et fortifier l'union dans les familles, relever le niveau moral.

Programme. — Le Congrès estime que l'éducation ménagère des filles est essentiellement l'œuvre de la mère de famille ; mais qu'elle n'appartient pas moins à l'école au même titre que les travaux à l'aiguille.

L'école primaire doit façonner la jeune fille qui lui est confiée et en faire la femme complète qui sera plus tard l'épouse dévouée et la mère parfaite.

Pour atteindre ce but, elle doit l'avoir sans cesse devant les yeux à tous les âges, à toutes les étapes scolaires depuis l'entrée à l'école jusqu'à la sortie.

Voilà un lumineux horizon vers lequel on est heureux de marcher. Mais la route n'est pas facile, elle est ardue puisque le terme du voyage est l'universel savoir-faire.

Universel savoir-faire ? Oui, ou peu s'en faut, puisque la ménagère doit connaître un peu tous les métiers. Elle sera blanchisseuse, repasseuse, cuisinière ; elle soignera la lingerie, elle s'adonnera à la couture ; le jardin, la basse-cour réclameront ses soins.

Quel programme chargé ! Il reste encore un métier qui n'a pas de nom et qui cependant est le plus important, c'est celui d'élever les enfants.

Le Congrès met une importance capitale aux leçons pratiques : habituer l'enfant à avoir de l'ordre dans ses jouets, dans son bagage scolaire, de la propreté dans ses vêtements, en un mot le façonner à

l'économie domestique dans tout ce qui l'entoure et qui le touche de plus près, exciter l'émulation parce que l'expérience montre que c'est un des moyens les plus efficaces. On pourra aussi non sans succès donner à l'enfant comme sujets de composition orale ou écrite les exemples de soins domestiques que la maison paternelle lui fournit.

Le Congrès désirerait que les institutrices fussent à même de donner l'enseignement ménager, car elles seront les premières à en profiter ; elles comprendront mieux la nécessité de se nourrir convenablement, de raccommoder elles-mêmes leur linge et leurs vêtements. Il faut prêcher d'exemple.

Conclusions. — Le Congrès a émis les vœux suivants :

1^o L'éducation ménagère cherche à former des femmes propres, soigneuses et économes qui mettent leur amour-propre dans la bonne tenue de leur ménage.

2^o Il serait à souhaiter de voir l'instruction ménagère prendre place à tous les degrés de l'enseignement primaire, « depuis l'école maternelle jusqu'à l'école primaire supérieure, depuis l'école élémentaire jusqu'à l'école normale d'institutrices. »

3^o De plus, le Congrès, considérant que l'éducation ménagère est nécessaire au père de famille comme à la mère, a émis le vœu qu'elle figure désormais dans une certaine mesure, au programme des écoles primaires de garçons.

4^o Les institutrices, grâce à leur propre expérience et aux leçons reçues à l'école normale, sont déjà en mesure de donner un enseignement théorique et pratique suffisant.

5^o Les questions ayant trait à cet enseignement prendront place dans les examens du certificat d'étude, du brevet élémentaire supérieur, du professorat d'école normale.

6^o Le Congrès a adopté un desideratum demandant que l'hygiène de la première enfance et les soins à donner aux enfants deviennent un des principaux buts de l'éducation ménagère à tous les degrés et l'un des premiers objets de l'enseignement à l'école élémentaire. La mise en pratique de ce vœu aura pour effet d'améliorer la santé des enfants du peuple et par suite celle de la population dans son ensemble.

7^o L'assemblée invite les municipalités et les Etats à fonder non seulement des cours complémentaires ménagers, des écoles professionnelles ménagères, mais encore des cours normaux ménagers.

8^o Le Congrès souhaite que les œuvres post-scolaires, les patronages, etc., donnent une place aux cours, conférences et exercices de ménage et de cuisine dans l'enseignement complémentaire de l'école.

De la fréquentation scolaire

Importance. — Cette question est la plus urgente, mais aussi la plus complexe et la plus délicate de celles qu'avait à examiner le Congrès. Elle n'est pas seulement d'ordre pédagogique, elle est aussi d'ordre législatif.

La situation peut être améliorée par l'action personnelle des instituteurs, par une plus parfaite adaptation de l'enseignement primaire aux besoins et aux habitudes locales, (tel est le cas chez nous), par les efforts des caisses des écoles et des pouvoirs publics.

Mais l'opinion générale du Congrès a été que la loi en France devait être modifiée.

Moyens d'obtenir une bonne fréquentation. — Je ne relèverai pas l'intéressante discussion qui s'est engagée à propos de cette question, car elle a visé particulièrement les besoins des écoles françaises et j'arriverai aux conclusions.

Conclusions. — Le Congrès a ratifié un ensemble de propositions qui, si elles recevaient force de loi, introduiraient une réforme radicale dans l'organisation scolaire en France pour le plus grand bien de l'école populaire.

1^o Le Congrès souhaite une réforme du régime de la loi de 1882 dans l'intérêt direct de la fréquentation scolaire qui doit être réelle. La surveillance s'appliquera aussi rigoureusement aux écoles privées qu'aux écoles publiques.

2^o La Commission scolaire sera déchargée de toute mission relative à l'application des pénalités.

3^o Cette mission sera reportée au pouvoir judiciaire représenté par le juge de paix ; il devra être armé de pouvoirs qui donnent autorité aux sanctions de la loi quand l'inspecteur primaire lui aura notifié les délinquants.

4^o A côté de l'école, sera créé un conseil de pères de famille, d'amis de l'école, dit « Conseil de l'école » qui s'occupera de ses intérêts matériels et moraux et dont l'instituteur fera partie de droit. Ce conseil aurait la personnalité civile et un budget propre alimenté en grande partie par les amendes versées en application de la loi.

5^o Le Congrès est d'avis que l'avertissement, la réprimande et l'amende seront les seules pénalités encourues par les délinquants.

6^o Il supprime donc l'affichage à la porte de la Mairie.

7^o Il décide de supprimer la délégation cantonale et de fonder la Caisse des écoles et la commission scolaire dans ce nouvel organisme.

8^o L'enseignement religieux sera maintenu strictement par des sanctions effectives, dans les conditions légales afin de ne pas faire échec à la fréquentation scolaire.

9^o Les candidats aux certificats d'études devront avoir 12 ans révolus, au 1^{er} octobre de l'année où ils se présentent.

10^o La loi sur le travail des enfants dans l'industrie sera rigoureusement appliquée et étendue aux enfants employés dans l'agriculture.

Dans la discussion de ces différents vœux, la tendance antireligieuse est souvent apparue très catégoriquement marquée.

E. M.

(A suivre.)

PARTIE PRATIQUE

EXERCICES PRATIQUES DE GRAMMAIRE ET DE COMPOSITION

(Suite.)

Le verbe

1. — Copie du chap. x en soulignant les verbes.

Ex. : Quand on se *trouve* en présence de ce museau allongé ; quand on *voit* ces longues oreilles..., etc.